



AMGEN S.A.S.
20 Quai du point du jour
CS 10096
92650 Boulogne Billancourt Cedex
Tél. : 01 70 28 90 00
Fax : 01 70 28 90 99

Boulogne Billancourt, le 18/05/21

Nos références : 6892

OBJET : PARTICIPATION A UNE REUNION SCIENTIFIQUE - CONVENTION DE PRISE EN CHARGE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de votre participation à la réunion : Mise en place d'un traitement anti-résorptif osseux (IRO) : Quel lien ville-hôpital?, **ci-dessus référencée, Amgen SAS**, société par actions simplifiée au capital social de 307.500 euros, dont le siège social se trouve Arcs de Seine, 18-20 Quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt Cedex France, **a le plaisir de vous confirmer la prise en charge de l'hospitalité telle que mentionnée ci-dessous.**

Amgen SAS est engagé dans le développement des connaissances scientifiques dont le but ultime est la meilleure prise en charge des patients. Dans ce contexte, Amgen SAS apporte son soutien aux professionnels de santé qui souhaitent accroître leurs connaissances médicales. Ainsi, Amgen SAS souhaite prendre à sa charge les frais nécessaires pour votre participation à l'évènement scientifique ci-dessus mentionné. Vous acceptez les conditions de votre prise en charge par Amgen SAS définies aux présentes : **dîner d'un montant maximum de 50€ TTC**

DISPOSITIF D'ENCADREMENT DES AVANTAGES

Dans le cadre de la politique Amgen, la prise en charge des frais nécessaires à votre participation à l'évènement scientifique ne pourra excéder les sommes suivantes :

- hospitalité offerte lors de manifestations à caractère exclusivement professionnel ou scientifique, ou lors de manifestations de promotion des produits ou prestations : 50 TTC euros par repas, 150 euros TTC par nuitée et 2.000 euros TTC pour l'ensemble de la convention incluant le coût des transports pour se rendre sur le lieu de la manifestation.

Les parties à la Convention s'engagent à se conformer à la réglementation relative aux avantages offerts par les personnes fabricant ou commercialisant des produits de santé (articles L.1453-3 et suivants du code de la santé publique).

La présente Convention est déclarée par Amgen au Conseil de l'ordre compétent conformément aux dispositions de l'article R.1453-15 du code de la santé publique.

Conformément à l'article R.1453-16 du Code de la Santé Publique, Amgen s'engage à vous communiquer, toute recommandation mentionnée à l'article L.1453-10 du même code.

Conformément à l'article L 4113-9 du Code de la Santé Publique, si applicable vous vous engagez à communiquer la Convention à la connaissance du Conseil de l'ordre compétent.

Dans le cadre de la politique Amgen, **aucune demande d'accompagnant du Professionnel de Santé ne pourra être acceptée.**

DONNEES PERSONNELLES ET PUBLICATION

L'exécution de la Convention nécessite la collecte et le traitement par Amgen des données à caractère personnel vous concernant, telles que nom et prénom, coordonnées, domaine d'expertise, et toutes les informations contenues dans la Convention. Amgen traite vos données personnelles pour la durée de la Convention et aussi longtemps que les obligations légales de conservation l'exigent (par exemple, les lois fiscales, loi Bertrand). Les traitements réalisés sur ces données ont pour finalité a) la gestion des évènements auxquels Amgen invite les Professionnels de Santé ainsi qu'au suivi de leur prise en charge b) la transparence des liens avec les professionnels de santé, instituée par la loi du 29 décembre 2011 dite « Loi Bertrand ».

Les données traitées peuvent être transférées dans le but d'être analysées et conservées, dans un pays autre que celui dans lequel elles ont été collectées, au sein du Groupe Amgen ou/et par des sociétés travaillant pour son compte fournissant des services au titre de la Convention (société d'organisation d'évènements, agences de voyage). Les transferts sont réalisés en conformité avec les réglementations applicables relatives à la protection des données. Amgen prend toutes les précautions techniques, juridiques et administratives pour garantir la bonne exécution de ces transferts. Les transferts de données personnelles dans les pays qui ne sont pas jugés adéquats sont effectués au moyen de mesures de protection appropriées, comme des clauses contractuelles types. Pour

obtenir une copie de ces sauvegardes, vous pouvez contacter le Délégué de la Protection des Données à privacyoffice@amgen.com. Amgen est une société multinationale dont le siège est aux États-Unis. Amgen gère des centres de données dans le monde entier, y compris dans l'Union européenne et aux États-Unis. Amgen peut traiter des informations personnelles dans des bases de données globales accessibles au personnel autorisé d'Amgen dans le monde entier. Les transferts de données personnelles entre Amgen et ses filiales suivent les lois applicables et nos règles d'entreprise contraignantes (BCR). Pour plus d'informations sur les BCR, y compris la possibilité à déposer une plainte concernant le traitement des données personnelles en violation des BCR, vous pouvez visiter <http://www.amgen.com/bcr/>. Vous pouvez accéder, corriger ou demander la suppression de vos données personnelles, ainsi que demander votre droit à la portabilité des données, sous réserve de certaines restrictions imposées par la loi, en contactant le Délégué de la Protection des Données par email à privacyoffice@amgen.com. Vous pouvez également déposer une plainte en contactant le Délégué de la Protection des Données ou directement auprès de la CNIL.

Toutefois, vous ne pourrez pas bénéficier de ce droit d'opposition en ce qui concerne la publication des informations vous concernant telle que requise par la « Loi Bertrand » ainsi que ses décrets d'application.

Pour en savoir plus, consultez notre page dédiée à la protection des données : <https://www.amgen.fr/protection-donnees-professionnels-sante/>

TRANSPARENCE DES LIENS

Vous êtes informé que, pour se conformer à la « Loi Bertrand » et son décret d'application, Amgen SAS a l'obligation de divulguer au public sur le site Internet www.transparence.sante.gouv.fr géré par le Ministère de la Santé les informations suivantes concernant les présentes :

-Vos nom, prénom, adresse professionnelle et, le cas échéant, vos, titre, qualification, spécialité, numéro d'inscription à l'ordre ou identifiant personnel dans le répertoire partagé des professionnels de santé,

-La date de signature des présentes,

-La nature, le montant et la date d'octroi des prises en charge (frais réels) qui vous sont accordés dans le cadre des présentes.

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez pas participer à la réunion, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer ; aucune prise en charge ne sera bien entendu publiée.

DISPOSITIONS RELATIVES A LA LUTTE ANTI-CORRUPTION

Vous déclarez et garantissez que vous-même ou toute personne ou entreprise travaillant en votre nom, ne doit pas, directement ou non, proposer, payer, promettre de payer ou autoriser une telle offre, promesse ou paiement de tout élément de valeur à toute personne physique ou morale dans l'objectif d'obtenir ou de maintenir tout commerce ou avantage injustifié en lien avec les présentes, sans quoi cela constituerait une violation des lois en vigueur, des règlements applicables concernant ou en rapport avec la corruption d'agents publics ou la corruption dans les affaires.

Vous déclarez et garantissez également que toute facture ou document associés relatifs aux présentes ou à toute activité menée au nom d'Amgen SAS ou pour votre compte doivent être exacts et complets.

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Pour Amgen,

Jérôme OLIVIER Senior Manager

Excellence Opérations Professionnelles



Nom et Prénom : _____

Etablissement : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Lu et approuvé le : _____

Signature :